

VALIDATION du Permis de chasser

Madame, Monsieur

Nous avons le plaisir de vous adresser le bon de commande de votre permis de chasser pour la SAISON 2025-2026

Complétez soigneusement chaque cadre de A à H le recto et verso de votre bon de commande.

Prévoir un délai minimum de 15 jours pour la réception de votre validation.

Attention ! Tout dossier insuffisamment complété sera retourné à l'expéditeur.

VALIDATION EN LIGNE

INTERNET, cliquez, imprimez, chassez

rendez-vous sur le site : www.chasseurs17.com



Soit, identification avec adresse mail et mot de passe.

Soit, vous n'avez pas de compte

Alors cliquez sur : [S'inscrire maintenant](#)

Un paiement fractionné vous est proposé lors de votre validation en ligne

beneficiez des étiquettes autocollantes

Lors de votre choix d'impression, cochez :

"je souhaite que la FDC imprime la validation"

OFFRE PARRAIN - FILLEUL

Recevez 40 € Chacun !

L'un de vos proches souhaite reprendre la chasse en Charente Maritime ?

Il n'a pas chassé depuis au moins 2 ans :

L'offre de parrainage vous concerne.

Parrains et filleuls s'inscrivent auprès de la FDC17 et recevront leur remboursement, par virement, en janvier.

Voir les modalités d'inscription sur notre site internet www.chasseurs17.com

ASSURANCE

Afin de faciliter vos démarches, pas nécessaire de compléter le bulletin adhésion nous vous invitons à cocher l'option assurance chasse individuelle que propose notre partenaire **TERRASSUR** une marque du groupe Diot-Siaci

si vous souhaitez souscrire des options supplémentaires

Le "bulletin d'adhésion-options" joint au courrier est à compléter

Bécasse

A renseigner obligatoirement

Selon que **vous chassez ou non** la bécasse.

Choisir le support pour déclarer vos prélèvements carnet PAPIER ou application CHASSADAPT

Tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur Chassadapt en cours de saison.

(connexion à partir du 1er juillet) sur votre téléphone portable.



carte lièvre



Pensez à cocher la case pour recevoir la carte lièvre

IMPORTANT : pensez à coller l'étiquette correspondante sur vos carnets papier !

ABONNEMENT REVUE

CHASSEURS EN NOUVELLE AQUITAINE

Nous vous proposons un abonnement d'un an soit quatre numéros trimestriels.

Le service **GUICHET UNIQUE** est à votre disposition au **05.46.59.51.12** uniquement de **14h à 16h** du lundi au vendredi.

En vous remerciant de votre fidélité.

Le Président. Christophe BOUYER

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER SAISON 2025-2026



Pour une validation par internet : www.chasseurs17.com

(Vous munir d'une adresse mail distincte et N° identifiant : IDGU) Pour les mineurs, contactez la Fédération.

<p>CADRE D Autorisation de chasser accordée par un tiers (mineurs et majeurs en tutelle)</p> <p>(Père / Mère / Tuteur / Juge des tutelles)*</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Le : / / Signature :</p> <p><small>*Rayez les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire</small></p>	<p>CADRE A N° Identifiant (IDGU)</p> <p>.....</p>																						
<p>CADRE B Identification du bénéficiaire</p> <p>Né(e) le : / /</p> <p>À : Dépt N°:</p> <p>Tél. :</p> <p>Port. :</p> <p>E-mail :</p> <p>Profession :</p> <p>Complétez ci-dessous, si différent du cadre A</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom 1 : Prénom 2 :</p> <p>Prénom 3 : Prénom 4 :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal : Ville :</p>	<p>CADRE C Référence du permis de chasser ou du document étranger équivalent</p> <p>Numéro :</p> <p>Délivré le : / /</p> <p>N° Département :</p> <p>Permis étranger <input type="checkbox"/></p> <p>Permis vert <input type="checkbox"/></p> <p>Cochez les cases correspondantes</p> <p>OU OFB / ONCFS <input type="checkbox"/></p> <p>OFB/Original <input type="checkbox"/></p> <p>OFB/Duplicata <input type="checkbox"/></p> <p>Certificat Provisoire <input type="checkbox"/></p>																						
<p>CADRE H Carnet prélèvement</p> <p>BÉCASSE <input type="checkbox"/> Papier ou <input type="checkbox"/> Numérique : ChassAdapt ou <input type="checkbox"/> Je ne chasse pas la bécasse</p>																							
<p>CADRE E</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Tél. : 05 46 59 51 12 uniquement pour les validations de 14h à 16h www.chasseurs17.com</td> <td style="text-align: center;">Tarif AVEC Assurance</td> <td style="text-align: center;">Tarif SANS Assurance</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Nature de la validation</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Formule 1</td> <td>Permis CHARENTE-MARITIME petit gibier</td> <td style="text-align: center;">168,45 €* <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">144,45 €* <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Formule 2</td> <td>Permis CHARENTE-MARITIME petit et Grand Gibier</td> <td style="text-align: center;">193,45 €* <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">169,45 €* <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Formule 3</td> <td>Permis NATIONAL TOUT GIBIER <small>dont 5 € de frais obligatoires et 5 € d'Eco taxe</small></td> <td style="text-align: center;">257,30 €* <input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">233,30 €* <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		Tél. : 05 46 59 51 12 uniquement pour les validations de 14h à 16h www.chasseurs17.com	Tarif AVEC Assurance	Tarif SANS Assurance		Nature de la validation			Formule 1	Permis CHARENTE-MARITIME petit gibier	168,45 €* <input type="checkbox"/>	144,45 €* <input type="checkbox"/>	Formule 2	Permis CHARENTE-MARITIME petit et Grand Gibier	193,45 €* <input type="checkbox"/>	169,45 €* <input type="checkbox"/>	Formule 3	Permis NATIONAL TOUT GIBIER <small>dont 5 € de frais obligatoires et 5 € d'Eco taxe</small>	257,30 €* <input type="checkbox"/>	233,30 €* <input type="checkbox"/>	<p>*Si vous ne souhaitez pas être abonné à la revue "Chasseur en Nouvelle Aquitaine", complétez la ligne ci-dessous : <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas être abonné, je déduis de la formule choisie la somme de 7,50 euros, soit à régler €</p> <p>Pour les formules temporaires 3 et 9 jours, complétez le CADRE G au verso de cette feuille. Attention, pour les départements 57-67-68, obligation de s'acquitter de la contribution droit local sanglier. Si cela est votre cas contactez la FDC 17 avant de valider.</p>		
	Tél. : 05 46 59 51 12 uniquement pour les validations de 14h à 16h www.chasseurs17.com	Tarif AVEC Assurance	Tarif SANS Assurance																				
	Nature de la validation																						
Formule 1	Permis CHARENTE-MARITIME petit gibier	168,45 €* <input type="checkbox"/>	144,45 €* <input type="checkbox"/>																				
Formule 2	Permis CHARENTE-MARITIME petit et Grand Gibier	193,45 €* <input type="checkbox"/>	169,45 €* <input type="checkbox"/>																				
Formule 3	Permis NATIONAL TOUT GIBIER <small>dont 5 € de frais obligatoires et 5 € d'Eco taxe</small>	257,30 €* <input type="checkbox"/>	233,30 €* <input type="checkbox"/>																				

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE UNIQUEMENT N° du chèque :

Libellez votre chèque à l'ordre de « **Régie Chasse 17** ».
Retournez la feuille, datez et signez impérativement dans le « **cadre F** »

DOCUMENT OFFICIEL À RENVOYER DATÉ ET SIGNÉ

Causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- Aux personnes mentionnées dans l'article L423-15 du Code de l'environnement.

- Aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Notamment :

1° Les mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;

2° Les majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;

3° Ceux qui, par suite d'une condamnation, sont privés du droit de port d'armes ;

4° Ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'une des infractions prévues par le présent titre ;

5° Tout condamné en état d'interdiction de séjour ;

6° Les personnes atteintes d'une affection médicale ou d'une infirmité, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, rendant dangereuse la pratique de la chasse ;

7° Les personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 ;

8° Les personnes privées, en application des articles L.423-25-4 ou L.428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser, ou dont le permis est suspendu en application des articles L.423-25-2, L.423-25-4 ou L.428-15 ;

9° Ceux qui sont inscrits au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes FINIADA, visé à l'article L.312-16 du code de sécurité intérieure.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du Code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

CADRE F Déclaration sur l'honneur

L'attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse doit être présentée avec le document de validation du permis de chasser et le permis de chasser lors de tout contrôle en action de chasse.

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable ;

- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.

- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse.

- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande dans les conditions indiquées dans le cadre E :

Fait à :

Le :

 / /

Signature (obligatoire) :

CADRE G Cadre réservé aux demandes particulières :

validations temporaires 3 et 9 jours

3 Jours	9 Jours	Département	Option Grand gibier	Périodes	Montant
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	du au	

Correspondance

Attention ! Prévoir un délai minimum de 15 jours pour la réception de votre validation.

Les validations ne sont pas délivrées sur place, vous pouvez déposer votre dossier à l'accueil (du lundi au vendredi de 9h30 à 16h) et votre validation vous sera envoyée par courrier.

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via rgpd@chasseurs17.com. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) à l'adresse rgpd@chasseurs17.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA, d'après les articles 6.1 c et 23 du RGPD, auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

FDC 17, BP 64, 17414 St JEAN D'ANGELY Cedex
www.chasseurs17.com - 05 46 59 51 12 uniquement de 14h à 16h.